

CENTRES DE LA VITICULTURE ET DU COGNAC – CVC, mais que fait la FSS ?

Dans le cadre du projet de transfert des activités de gestion des CVC de Saintes et de Jonzac vers le CVC de Cognac, le médecin du travail nous a exposé son 3ème avis qui actualise ses recommandations concernant la santé et la sécurité des personnels des deux CVC de Charente Maritime. Le médecin nous a informé qu'elle avait, à l'occasion de visites médicales, rencontré tous les personnels de Saintes et de Jonzac (à l'exception d'une personne) et qu'elle constatait une persistance de l'altération de la santé de l'ensemble des personnels. Ce mal-être se traduisait par des propos liés à l'organisation du travail et elle nous a livré un verbatim éloquent :

« Je suis totalement désabusé ...manque de confiance... tout est cassé malgré les bons résultats... ensemble du service en retrait ...pas de réponse c'est angoissant. »

En somme des déclarations qui révèlent :

- une perception de la dégradation des conditions de travail
- un sentiment d'isolement et un manque d'écoute
- une dégradation des rapports sociaux et l'existence de situations conflictuelles.

Elle constate une dégradation brutale, les risques psycho-sociaux n'ont pas été suffisamment pris en compte et c'est maintenant une situation de troubles psycho-sociaux .

Elle renouvelle sa préconisation pour l'intervention d'une structure neutre et extérieure telle qu'un cabinet de consultation intervenant sur les risques psycho-sociaux.

Les assistantes des services sociaux de Charente et Charente Maritime vont enfoncer le clou en notant que cette réorganisation avait un impact certain sur les collègues mais aussi sur leurs familles et qu'il devenait difficile de trouver un lieu de ressources, pour souffler ...

Elles ont pu constater la colère de certains envers la Direction Régionale qui n'est pas vue comme protectrice de leur métier. Comme il ne va rester à Saintes et à Jonzac que du contrôle, un légitime questionnement sur les pratiques professionnelles se fait jour. Des difficultés supplémentaires viennent s'ajouter dans ce contexte difficile avec la formation technique à de nouveaux outils (GNSS, GAMMA2 , MOBIVITI ...)





DOUANE
POITIERS

FS DE POITIERS - CVC

C'est à ce stade que la Directrice a reconnu la difficulté que pouvait rencontrer « des agents qui n'avaient jamais fait de contrôle ».

Nous n'avons pas manqué de réagir à ces propos en nous satisfaisant de cet aveu qui vient reconnaître une réalité que le précédent Directeur Interrégional n'ait jamais admise, ce qui lui avait permis de ne pas retenir le caractère de « restructuration » à cette opération de transfert de charges.

Aucun agent ne devait être amené à changer de métier !!

Dans le cadre du désaccord persistant entre l'administration des douanes et les représentants du personnel sur le recours à une expertise certifiée pour risque grave à l'occasion du transfert des activités de gestion de Saintes et Jonzac vers le CVC de Cognac, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), a rendu un avis très motivé suite à la saisine du 30 janvier 2024.

Il a dressé dans un premier temps une chronologie des faits :

- 9 juin 2023, projet de transfert présenté au CSA de la DINA, les représentants du personnel n'ont pas pris part au vote.
- 13 juillet 2023, FSS de la DR de POITIERS, une délibération des personnels est votée pour réclamer une expertise certifiée au titre de l'article 66-1 du décret 2020/1427 .
- 25 juillet 2023 , refus de la DR de POITIERS (dans une réponse dictée par l'ex DI de la DINA)
- 22 novembre 2023, la saisine de l'ISST sera faite dès sa nomination prévue en janvier. Une visite du nouveau DI dans les 3 CVC est présentée comme une mesure d'apaisement des tensions.
- 30 janvier 2024, saisine de l'ISST.

Dans son avis l'ISST notera que le refus de la DR n'a pas été présenté en séance plénière de la FSS.

Il recommande à l'issue de nouveaux échanges avec les représentants du personnel :

- la sollicitation du pôle ergonomie du Secrétariat Général du Ministère. L'ergonomie étant une discipline scientifique visant la compréhension du travail dans toutes ses caractéristiques.
- et/ou la sollicitation d'un cabinet de psychologues du travail rejoignant ainsi les préconisations du médecin du travail.

Après débats, nous avons pu acter que la présidente de la FS va saisir le pôle ergonomie du Ministère .

Nous en espérons une analyse pertinente qui nous permettra de demander la mise en œuvre d'un suivi des mesures de prévention pour tous les agents impactés, ceux qui voient le travail partir pour partie et ceux qui vont recevoir une charge conséquente sans abondement d'effectifs à la hauteur de la charge de travail.

Nous continuerons d'alerter sur les effets d'une réforme à notre sens inutile, mal préparée, qui se fait à marche forcée au détriment de la santé des agents. Nous veillerons à ce que des mesures de protection soient mises en œuvre afin de préserver un sens au travail de nos collègues.

La fiche de saisine du Pôle ergonomie SG SRH 3B a été envoyée le 15 avril 2024.





**DOUANE
POITIERS**

FS DE POITIERS - CVC

Les conséquences des RPS

La non prise en compte des RPS et leur prévention va avoir des conséquences sur l'homme, sur sa santé physique et psychologique, illustré par le schéma ci-dessous

